

 Présentation**Informations générales**

DESIGNATION : A.S.M.R

FORME JURIDIQUE : Société par action simplifiée

SIEGE SOCIAL : ZA LE BOURG NEUF
35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE

SIRET : 52508999100026

ACTIVITE :

- Code NAF : 2561Z

- Description : Traitement et revêtement des métaux

EFFECTIF MOYEN : 11,44

REGIME FISCAL : BIC Professionnel / Impôt sur les Sociétés

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT****Exercice**

Exercice du 01 octobre 2022 au 30 septembre 2023

Durée de l'exercice : 12 mois

Durée de l'exercice précédent : 12 mois

 Bilan Actif

	Brut	Amortis. Dépréciation	Net au 30/09/2023	Net au 30/09/2022
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
- Fonds commercial	36 241,00		36 241,00	36 241,00
- Autres				
Immobilisations corporelles	1 095 422,26	661 097,33	434 324,93	512 567,80
Immobilisations financières (1)	6 360,40		6 360,40	6 360,40
Total de l'actif immobilisé	1 138 023,66	661 097,33	476 926,33	555 169,20
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	91 230,29		91 230,29	83 987,06
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés (2)	326 682,71	41 516,00	285 166,71	212 787,96
Autres créances (2) (3)	123 785,43		123 785,43	111 696,71
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	257 746,04		257 746,04	212 042,75
Total de l'actif circulant	799 444,47	41 516,00	757 928,47	620 514,48
Comptes de régularisation (2) :				
- Charges constatées d'avance	13 082,40		13 082,40	19 245,90
- Autres				
TOTAL GENERAL	1 950 550,53	702 613,33	1 247 937,20	1 194 929,58
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à plus d'un an (brut)				

fmc

Bilan Passif

	Net au 30/09/2023	Net au 30/09/2022
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital	5 000,00	5 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserves :		
- Réserve légale	500,00	500,00
- Réserves réglementées		
- Autres réserves (1)	378 931,49	379 213,86
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	159 575,49	39 717,63
Subventions d'investissement et provisions réglementées		
Total des capitaux propres	544 006,98	424 431,49
AUTRES FONDS PROPRES		
Autres fonds propres		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	30 000,00	30 000,00
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	381 816,36	529 192,02
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		138,12
Fournisseurs et comptes rattachés	111 412,88	89 765,15
Autres dettes	180 700,98	121 402,80
Total des dettes (2)	673 930,22	740 498,09
Comptes de régularisation (2) :		
- Produits constatés d'avance		
- Autres		
TOTAL GENERAL	1 247 937,20	1 194 929,58
(1) Dont réserves statutaires ou contractuelles		
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à plus d'un an (a)	231 428,41	372 903,56
(2) Dont dettes et comptes de régularisation à moins d'un an (a)	442 501,81	367 456,41
(a) à l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

A.S.M.R
Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : ZA LE BOURG NEUF
35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE
525 089 991 RCS RENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos
le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 159 575,49 euros de la manière suivante :

- un résultat de :159 575,49 euros
- une somme de120 000,00 euros
à titre de dividendes, soit 240,00 euros par action
- le solde, soit une somme de39 575,49 euros
affecté au compte « autres réserves ».

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} décembre 2023.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 12 000 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 108 000 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 30/09/2022

- dividende global distribué :40 000,00 euros
soit, par titre :80,00 euros

Exercice : 30/09/2021

- néant

Exercice : 30/09/2020

- dividende global distribué :9 184,00 euros
soit, par titre :18,37 euros

Vote de l'Assemblée Générale Annuelle du 1^{er} décembre 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
Le Président**



 Présentation**Informations générales**

DESIGNATION : A.S.M.R

FORME JURIDIQUE : Société par action simplifiée

SIEGE SOCIAL : ZA LE BOURG NEUF
35240 LE THEIL-DE-BRETAGNE

SIRET : 52508999100026

ACTIVITE :

- Code NAF : 2561Z

- Description : Traitement et revêtement des métaux

EFFECTIF MOYEN : 11,44

REGIME FISCAL : BIC Professionnel / Impôt sur les Sociétés

**CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT****Exercice**

Exercice du 01 octobre 2022 au 30 septembre 2023

Durée de l'exercice : 12 mois

Durée de l'exercice précédent : 12 mois

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A.S.M.R

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 1 247 937 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 159 575 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/11/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

 Règles et méthodes comptables**Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	36 241			36 241
Immobilisations incorporelles	36 241			36 241
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	259 869			259 869
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	611 089	2 200		613 289
- Installations générales, agencements aménagements divers	136 443	22 000		158 443
- Matériel de transport	60 371			60 371
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 451			3 451
Immobilisations corporelles	1 071 222	24 200		1 095 422
- Participations évaluées par mise en				
- Autres titres immobilisés	158			158
- Prêts et autres immobilisations financières	6 202			6 202
Immobilisations financières	6 360			6 360
ACTIF IMMOBILISE	1 113 824	24 200		1 138 024

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		24 200		24 200
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		24 200		24 200
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2023
Éléments achetés	36 241
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	36 241



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	135 446	23 120		158 566
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	343 216	62 045		405 261
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 727	12 261		39 987
- Matériel de transport	48 815	5 017		53 832
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 451			3 451
Immobilisations corporelles	558 654	102 443		661 097
ACTIF IMMOBILISE : AMORTISSEMENTS	558 654	102 443		661 097

gmc

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 469 753 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances à plus de 1an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 202		6 202
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	326 683	326 683	
Autres	123 785	123 785	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 082	13 082	
Total	469 753	463 551	6 202
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500	10,00



 Notes sur le bilan

Provisions pour risques et charges

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	30 000				30 000
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	30 000				30 000
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 673 930 euros et se ventile globalement de la façon suivante :

	Montant brut	Echéances à 1 an au plus	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	381 816	150 388	231 428	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	111 413	111 413		
Dettes fiscales et sociales	179 641	179 641		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 060	1 060		
Produits constatés d'avance				
Total	673 930	442 502	231 428	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	147 376			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	17 556
Provision pour congés payés	24 794
Charges /congés payés	7 168
Charges sociales - charges à payer	293
Etat-charges à payer	811
Total	50 622

316

 Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 082		
Total	13 082		

me

 Autres informations**Engagements financiers****Engagements reçus**

	Détail	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés		
Avals et cautions		
Autres engagements reçus <i>Caution solidaire de Jean Michel LASSALLE en garantie de l'emprunt souscrit auprès du CIC</i>	150 000	150 000
Total		150 000
Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées Engagements assortis de suretés réelles		

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructio	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			570 000		570 000
Cumul exercices antérieurs			303 748		303 748
Dotations de l'exercice			63 429		63 429
Amortissements			367 176		367 176
Cumul exercices antérieurs			326 666		326 666
Exercice			67 562		67 562
Redevances payées			394 228		394 228
A un an au plus			67 562		67 562
A plus d'un an et cinq ans au plus			147 685		147 685
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			215 246		215 246
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			5 700		5 700
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			5 700		5 700
Montant pris en charge dans l'exercice			67 685		67 685